

Festivals : de futures normes pour limiter les décibels

SANTÉ La Wallonie et Bruxelles vont s'inspirer d'un texte flamand globalement d'application sur le terrain

Ce week-end, Esperanzah ! rassemblera un public plutôt familial à l'abbaye de Floreffe, le Micro Festival de Liège s'adressera aux curieux un brin plus pointus, tandis que le BSF installera ses quartiers pop jusqu'au 14 août au centre de Bruxelles. Le point commun entre ces festivals wallons et bruxellois, aussi différents soient-ils ? Ils ne sont pas soumis à un cadre juridique limitant les décibels. Ou plutôt, ils restent théoriquement soumis à un arrêté royal datant du 24 février 1977, fixant le niveau sonore maximum à 90 décibels. Une norme désuète, quand on sait qu'un tel volume sonore est atteint par 2.000 personnes qui applaudissent.

Une cohérence sur l'ensemble du territoire

Dans les faits, la plupart des festivals s'alignent sur la norme flamande, qui fixe le seuil maximum moyen à 100 db pour une heure (avec un pic possible de 102 db pendant maximum 15 minutes). « Aussi surprenant que ça puisse être, la Wallonie n'a rien changé à ce texte de loi alors que la Flandre a fixé cette norme il y a quelques années », déplore Carlo Di Antonio. Le ministre wallon de l'Environnement, toujours impliqué dans le Dour Festival qu'il a créé, prépare un dé-

cret pour 2017 s'inspirant de la législation flamande. « C'est important d'avoir une cohérence sur l'ensemble du pays : les artistes étrangers qui se produisent chez nous n'en ont rien à faire de la politique. Ce sont des choses qui sont inscrites dans leur contrat. Et en pratique, c'est la norme flamande qui prévaut partout, que ce soit dans les festivals en Wallonie ou dans les salles de concert à Bruxelles. »

Son homologue bruxelloise, Céline Fremault, a travaillé sur la question du bruit dès le début de la législature, en réunissant le secteur de la santé et les exploitants culturels et de l'horeca. L'arrêté est passé en première lecture en février 2016 et devrait être définitivement adopté fin 2016. Il suit les mêmes catégories que celles définies dans le texte flamand.

Le respect de ces limitations se contrôle facilement aujourd'hui via les tables de mixage. Un voyant d'alarme avertit l'ingénieur du son en cas de dépassement. Et s'il n'y fait pas attention, le concert peut tout simplement s'arrêter.

Des lésions irréversibles pour les oreilles

Cette norme harmonisée vise aussi à enrayer les envolées de

decibels qui exaltent les fans comme les musiciens au risque d'abîmer irréversiblement leurs tympans - on se rappelle du groupe The Alarm, en première partie de U2 dans les années 80 à Forest National, qui avait fait s'affoler les sismographes de l'IRM d'Uccle, ou de la surenchère sonore entre Led Zep, Deep Purple ou The Who à coups d'enceintes Marshall dans l'espoir d'inscrire leur nom dans le Guinness Book des records.

Les dommages peuvent être irréversibles pour l'oreille interne, au niveau des cellules ciliées qui permettent de transmettre le son au cerveau via le nerf auditif. L'acouphène (un bruit strident dans l'oreille) est un signal d'alarme qu'il faut prendre très au sérieux en consultant au plus vite un spécialiste. Tous les spécialistes s'accordent pour mettre en garde les professionnels et les amateurs de musique, mais aussi les jeunes enfants ou adolescents, qu'il faut impérativement se protéger d'une exposition au bruit avec des casques adaptés. Le ministre Di Antonio entend en faire une condition dans son décret, comme il le fait avec ses propres enfants : « Mon gamin sait que quand il vient avec moi à Dour, c'est avec un casque sur les oreilles. » ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN